

Envoyé en préfecture le 04/07/2019

Reçu en préfecture le 04/07/2019

Affiché le

ID : 029-212901011-20190701-2019_07_01_11-DE



(Finistère)

Landéda, le 19 juin 2019

CONSEIL MUNICIPAL DU 1^{er} juillet 2019

Rénovation des armoires électriques de l'éclairage public

RAPPORT N° 11/2019-06

Comme tout matériel, l'éclairage public a besoin d'entretien.

Pourquoi la rénovation :

- 1 - Pour changer l'horloge de commande, passage en Horloge astronomique avec un produit identique à ce que nous avons déjà sur la commune.
- 2 - pour la rénovation les équipements électriques des armoires qui sont vétustes et peuvent présenter un défaut de fonctionnement.
- 3 - pour la rénovation de 4 coffrets vétustes.

Dans le cadre de la réalisation des travaux, une convention doit être signée entre le SDEF la commune de LANDEDA afin de fixer le montant du fond de concours qui sera versé par la commune au SDEF.

L'estimation des dépenses se monte à :

- Rénovation armoire éclairage public..... 24 055,74 € HT

Selon le règlement financier voté par délibération du SDEF le 13 novembre 2017, le financement s'établit comme suit :

⇒ Financement du SDEF : 12 027,87 €

⇒ Financement de la commune :

- Rénovation armoire 12 027.87 € HT

Je vous propose donc :

- D'accepter le projet de réalisation des travaux : rénovation armoire éclairage public,
- D'accepter le plan de financement proposé par le Maire et le versement de la participation communale estimée à 12 027.87 € HT,
- D'autoriser le Maire à signer la convention financière conclue avec le SDEF pour la réalisation de ces travaux et ses éventuels avenants.

Je vous prie de bien vouloir délibérer.

**Délibération du conseil
municipal
N°11/2019-06
Réunion du 1^{er} juillet 2019**

RÉNOVATION DES ARMOIRES ÉLECTRIQUES DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC

Le Conseil municipal, légalement convoqué, réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Christine CHEVALIER, Maire de la Commune,
Etaient présents : David KERLAN, Jean-Luc CATTIN, Anne POULNOT-MADEC, Bernard THEPAUT, Alexandre TREGUER, Laurent LE GOFF, Christophe CARIOU arrivé à 18h31, Ronan CORBEL, Erwan GUIZIOU, Daniel GODEC, Solange PELLEN, Isabelle POUILLAIN, Jean-Pierre GAILLARD, Danielle FAVÉ, Céline PRONOST, Hervé LOUARN, Philippe COAT, Philippe MASQUELIER.

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents :

Mme Rachel MARZIOU (Procuration à M. Christophe CARIOU)
M. Pierre-Louis LE CAM (Procuration à Mme Isabelle POUILLAIN)
M. Philippe MARTIN (Procuration à M. Alexandre TREGUER)
Mme Cathy LARIDAN (Procuration à Mme Christine CHEVALIER)

M. Hervé LOUARN a été élu secrétaire de séance.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le rapport de Mme le Maire,

Considérant que les membres du Conseil municipal décident par 23 voix pour,

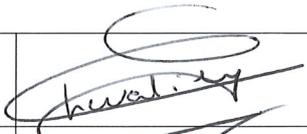
M. Alexandre TREGUER, Rapporteur, entendu,

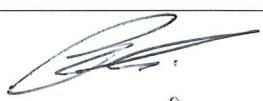
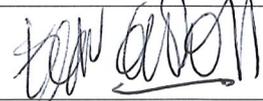
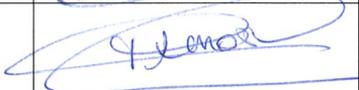
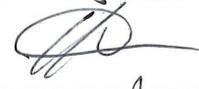
DÉLIBÈRE

ARTICLE 1 : Le Conseil municipal décide d'accepter le projet de réalisation des travaux : rénovation armoire éclairage public.

ARTICLE 2 : Le Conseil municipal décide d'accepter le plan de financement proposé par le Maire et le versement de la participation communale estimée à 12 027.87 € HT.

ARTICLE 3 : Le Conseil municipal décide d'autoriser le Maire à signer la convention financière conclue avec le SDEF pour la réalisation de ces travaux et ses éventuels avenants.

CHEVALIER Christine	
KERLAN David	
CATTIN Jean-Luc	
POULNOT - MADEC Anne	
THEPAUT Bernard	
LARIDAN Cathy	
TREGUER Alexandre	
LE GOFF Laurent	
PELLEN Solange	
MARTIN Philippe	
GODEC Daniel	
LE CAM Pierre-Louis	

POULLAIN Isabelle	
CORBEL Ronan	
GUIZIOU Erwan	
MARZIOU Rachel	
CARIOU Christophe	
GAILLARD Jean-Pierre	
FAVÉ Danielle	
PRONOST Céline	
LOUARN Hervé	
MASQUELIER Philippe	
COAT Philippe	